

# REGLEMENT

## POUR LES DEUX FORMULES C'EST LE PROPRIETAIRE ET LUI SEUL QUI GERE SES LOCATIONS

- Article 1 Le propriétaire fixe lui-même ses tarifs pour les locations vacances et de ce fait nous ne pouvons en aucun cas garantir des semaines de locations.
- Article 2 Le propriétaire reçoit lui même ses appels et ses emails pour ses locations.
- Article 3 Le propriétaire autorise sur le site internet Location-la-foux .com à afficher son téléphone ainsi que son adresse email.
- Article 4 Le présent contrat est établi pour une durée de un an et ne peut en aucun cas être ramené à une durée inférieure.
- Article 5 C'est une prestation de services entre particuliers par l'intermédiaire de l'informatique et d'Internet conformément aux dispositions législatives en vigueur.
- Article 6 Le propriétaire s'engage à fournir une autorisation écrite à la personne de son choix afin de retirer les clés **et à prévenir l'Entreprise KEEP KEYS au moins 48 HEURES à l'avance , à respecter les horaires d'ouvertures et de fermetures ainsi que les jours de fermetures et à en informer le locataire.**
- Article 7 La personne qui vient retirer les clés s'engage à fournir une pièce d'identité et si il y a état des lieux un chèque de caution de ménage à l'ordre de l'Entreprise de nettoyage.
- Article 8 Nous n'intervenons en rien sur le choix du ou des locataires.
- Article 9 Nous ne prenons aucune caution et aucune somme d'argent (à l'exception des cautions ménages).
- Article 10 Nous déclinons toutes responsabilités sur les problèmes éventuels pouvant intervenir par rapport aux locations
- Article 11 Nous ne sommes pas responsables de l'état des lieux, du ménage, et autres en dehors des périodes louées...
- Article 12 **Les jours de fermetures sont le Mercredi , le Dimanche et les Jours Fériés Et les heures d'ouvertures sont de 9h30 à 12h et de 14h à 19h.Toute remise de clés et états des lieux en dehors de ces horaires seront facturés 15 € en plus à la charge du locataire.**
- Article 13 Les Etats des lieux sont facturés aux Propriétaires 15 € l'entrée et 15 € la sortie. Ce qui fait un total de 30€ .**Tout état des lieux non réglés sur une période de 3 mois annulera la prestation .**
- Article 14 **Le Propriétaire s'engage à ne pas modifier à la hausse ses tarifs pendant la durée du contrat sous peine d'exclusion.**
- Article 15 **Quand vous louez pensez à répercuter la Taxe de séjour et de la déclarer aux impôts.**
- Article 16 **Pendant la Haute Saison , et plus particulièrement les samedis , Les Etats des lieux Entrants se font sur Rendez-vous à partir de 15h30 et les Etats des lieux sortants se font avant midi .**
- Article 17 **Pendant la Haute Saison , et plus particulièrement les samedis , Les remises de clés Entrants se font à partir de 14h et jusqu'à 16 h.**
- Article 18 **Le Propriétaire s'engage à présenter un bien correct à la location vacance , à remplacer le matériel défectueux , et à respecter les tarifs qui sont affichés sur le site internet et en publicité.**
- Article 19 **Le Propriétaire s'engage à informer le locataire des horaires de l'Entreprise Keep Keys ainsi que des règles de fonctionnement.**
- Article 20 **Aucun Etat des lieux, ni remise de clés se font entre 12h et 14 h , et le Mercredi , dimanche et Jours Fériés ( jours de fermeture).**
- Article 21 **L'Entreprise Keep Keys se réserve le droit d'annuler ce contrat à tous moment si le Propriétaire ne respecte pas ces règles , sans aucun remboursement quel qu'il soit.**

Signature du ou des propriétaires précédée da la mention lu et approuvée